

Date de la convocation : 2 juillet 2015

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le SIX JUILLET DEUX MIL QUINZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD – Vincent FOURNERET – Tony GUERY – Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND – Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Roger DELSOL – Pascale YVIN – David JACQUET – Pascal ORGEREAU – Isabelle PLANTE – Karine LEROY – Michel LEBRETON – Emmanuelle LEGRAS

**ÉTAIENT EXCUSES :** Jocelyne VIET (pouvoir à Isabelle PLANTE) – Bernadette ROEGIERS (pouvoir à Cathia BAILLIF-DELAIRE) – Jean-Marie RADOTIN (pouvoir à Tony GUERY)

**Secrétaire de Séance :** Emmanuelle LEGRAS

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité**

**Installation de Jean-Marie Radotin, conseiller municipal, en remplacement de Blandine Froger, conseillère municipale démissionnaire**

Suite à la démission de Blandine Froger le 30 juin dernier, Monsieur le Maire accueille Jean-Marie Radotin, en qualité de membre du Conseil municipal, conformément au Code des Collectivités territoriales qui précise que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »

Jean-Marie Radotin (liste Ensemble pour LA MENITRE) est donc installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le Conseil municipal remercie Blandine Froger pour son travail et son investissement durant ce début de mandat.

**Réforme territoriale : avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale – avis de la Commune**

En amont du vote de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, M. le Préfet du Maine-et-Loire propose un schéma départemental de coopération intercommunale dans lequel la CCVLA se trouve rattachée à un grand ensemble composé des communautés de communes de Beaufort en Anjou, du canton de Baugé, du Loir, de Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou, rassemblant près de 71 000 habitants.

Il sollicite l'avis de l'ensemble des conseils municipaux et communautaires sur cet avant-projet avant fin juillet. Il précise également que cet avis n'a qu'une valeur indicative puisqu'il ne soumet à ce stade qu'un avant-projet qu'il s'agit le cas échéant de faire évoluer au regard des avis recueillis. En effet, ce n'est qu'après promulgation de la loi NOTRe, sans doute au troisième trimestre 2015, qu'il proposera officiellement un projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Après échanges, les membres du Conseil municipal,

- **DONNENT** à l'unanimité un avis défavorable au scénario de fusion des 6 communautés de communes (Vallée Loire Authion, Loir, Loir et Sarthe, Portes de l'Anjou, canton de Baugé et Beaufort en Anjou) tel que proposé dans l'avant projet de SDCI.
- **PROPOSENT** en 1<sup>er</sup> choix, à l'unanimité, une fusion de la Communauté de communes Vallée-Loire-Authion avec celle de Beaufort-en-Anjou.
- **PROPOSENT** en 2<sup>e</sup> choix, par 15 voix pour et 4 contre, une fusion de la Communauté de communes Vallée-Loire-Authion avec celles de Beaufort-en-Anjou et Le Loir.

### Création d'une commune nouvelle

Dans le contexte actuel de réforme territoriale et de réduction forte des ressources financières des collectivités, les maires des communes de la CCVLA veulent créer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une commune nouvelle à 8. Ce projet s'appuie sur une ambition commune : maintenir et développer ensemble des services qualitatifs qui répondent aux besoins des habitants, au sein d'un territoire cohérent de projets et en limitant le recours à la fiscalité.

Voici les grandes lignes du débat entre les membres du Conseil municipal :

- Le regroupement des EPCI sera obligatoire par la loi dans quelques mois mais la formation d'une commune nouvelle ne l'est pas. Pourquoi anticiper la décision de création de la commune nouvelle avant que le schéma départemental de coopération intercommunale ne soit définitif ? Pourquoi ne pas avoir envisagé de créer plusieurs communes nouvelles au sein de la CCVLA ? C'est une décision irréversible.
  - La CCVLA a 20 ans d'existence. Les 7 autres communes veulent continuer à travailler ensemble. Est-ce que La Ménittré a aussi ce souhait ?
  - La Ménittré est excentrée de la CCVLA et son bassin de vie est lié à Beaufort-en-Vallée et à Mazé. C'est un mariage d'argent et non de bon sens. Demain, on peut travailler avec Beaufort-en-Vallée, Mazé nous tend les bras tous les jours.
  - Si La Ménittré se retire de la CCVLA, certaines compétences intercommunales lui reviendront, comme par exemple la petite enfance et l'enfance, la jeunesse, la culture, l'assainissement... La commune n'aura pas les moyens de les gérer et celles-ci ne seront pas forcément transférées lors du rattachement de La Ménittré à un nouveau territoire intercommunal.
  - Des projets sont en cours avec la CCVLA, notamment les travaux du lotissement Les Hauts : ils seront sûrement stoppés si La Ménittré vote contre la commune nouvelle.
  - Le budget de la CCVLA a été voté pour des actions précises. Toutes les actions menées doivent aller jusqu'au bout.
  - Le SCOT du Pays Loire Angers met en avant un pôle prioritaire Andard-Brain-Corné. Le SCOT du Pays des Vallées d'Anjou a établi un pôle Mazé-Beaufort, qui est donc plus près de La Ménittré.
  - Si La Ménittré quitte la CCVLA, il y aura un coût.
  - Quels sont les projets ? Quand parle-t-on des associations, des écoles, du développement économique ? Il n'y a pas de garanties, c'est une coquille.
  - Le contenu de la charte sera précisé dans les six mois à venir. Tous les élus vont participer à la construction de la charte de la commune nouvelle.
  - Prendre des décisions à 19 est déjà difficile alors à 152 jusqu'en 2020. Aucun souci avec la CCVLA mais la commune nouvelle fait peur.
  - Si La Ménittré travaillait seule, ce serait évident d'aller voir autour, mais elle travaille avec les communes de la CCVLA depuis 20 ans.
  - Avec la CCVLA, on est dans un bateau qui tient la route.

Après échanges, il est procédé au vote à bulletin secret, comme demandé par le 1/3 des élus présents.

Le Conseil municipal,

- **REFUSE** par 11 voix contre, 7 pour et 1 abstention la création de la commune nouvelle à huit communes comprenant Andard, Bauné, Brain-sur-l'Authion, Corné, La Bohalle, La Daguinière, La Ménittré et Saint-Mathurin-sur-Loire.

Le Maire,  
Jackie PASSET

